



LIVRET D'ACCUEIL

Destiné aux stagiaires des
formations We Network



Au nom de We Network je vous souhaite la bienvenue dans ce lieu exceptionnel qu'est le Technocampus Electronique & IoT.

La transformation digitale vous intrigue, vous interpelle, vous inquiète ? Pour nous elle est un levier de développement essentiel, et se place au cœur de nos formations.

Vous trouverez au Technocampus Electronique et IoT un lieu de rencontre convivial avec des moyens techniques de pointe mis à votre disposition pour explorer les innovations produit et process.

Vous serez accompagné par des formateurs experts et expérimentés, des professionnels au discours précis et neutre qui vous éclaireront sur les nouvelles technologies et procédés innovants.

Nous œuvrons à vous proposer des formations opérationnelles, pratiques et proches de la réalité terrain, que nous adaptons et renouvelons en permanence afin de suivre l'innovation technologique et les besoins de nos adhérents.

Nous vous souhaitons une excellente formation et à bientôt !

**Le mot d'Ana Loizeau
Responsable formation**



SOMMAIRE

1. Présentation de We Network	4
1.1 Qui sommes-nous ?	4
1.2 Nos valeurs	4
1.3 Nos services	5
1.3.1 <i>Expertises techniques</i>	5
1.3.2 <i>Ressources industrielles</i>	5
1.3.3 <i>Formations professionnelles</i>	5
2. Organisation des formations	6
2.1 Vos interlocuteurs Formation	6
2.2 Les partenariats avec des formateurs externes	7
2.3 Modalités d'organisation	7
2.3.1 <i>Accessibilité aux personnes en situation de handicap</i>	7
2.3.2 <i>Formation en présentiel</i>	8
2.3.3 <i>Formation en distanciel</i>	8
3. Vie pratique du stagiaire	9
3.1 Accès au site	9
3.2 Plan des locaux	10
3.3 L'hébergement	11
3.4 La restauration	11
4. Règlement intérieur	12
Présentation générale de l'activité de formation	11
Champ d'application du règlement intérieur	11
Objet du règlement intérieur	12
Modification et révision du règlement intérieur	12
Article 1 - Inscription et admission	12
Article 2 - Organisation des formations	12
Article 3 - Hygiène et sécurité	13
Article 4 - Règles de vie	14
Article 5 - Discipline et sanctions	14

1. Présentation de We Network

1.1 Qui sommes-nous ?

Depuis sa création en janvier 2014, We Network s'est imposé comme un des principaux acteurs et promoteurs de la filière électronique & IoT au plan national.

Notre thèse :

1. L'électronique est le socle industriel de la transformation digitale et se diffuse de manière accélérée dans de nouveaux domaines d'application grâce notamment aux objets connectés (IoT) ;
2. L'électronique française a tous les atouts pour accompagner cette tendance de fond pour l'industrie et doit développer de nouvelles formes de coopération pour faire face à la concurrence internationale.

Pour apporter des réponses opérationnelles à ces grands défis, nous développons un centre technique axé sur l'électronique & l'IoT en agissant simultanément :

- sur les usages de l'IoT pour accélérer la diffusion des technologies électroniques dans les produits et procédés de production industriels ;
- sur l'offre de la filière électronique française en accélérant la coopération entre les industriels de la fabrication pour développer l'industrie électronique 4.0.

Notre positionnement unique de tiers de confiance situé au croisement de l'offre et de la demande, de l'industrie et de la recherche, nous conduit à développer une proposition de valeur originale et complémentaire à celle de nos adhérents pour défendre et promouvoir des solutions électroniques & IoT made in France.

Labellisé CRT, l'offre de services de We Network s'articule autour de nos activités de conseil/expertise, de notre centre de formation ainsi que de notre plateau technique que nous opérons au service de nos adhérents allant de la preuve de concept à la pré-série.

L'ensemble de ces moyens et savoir-faire est concentré au sein du Technocampus Electronique & IoT dont We Network assure le pilotage et l'animation technologique en lien avec les partenaires régionaux.

1.2 Nos valeurs

Engagement

Confiance

Collaboration

1.3 Nos services

1.3.1 Expertises techniques

De l'idée à l'industrialisation ou au déploiement de solutions dans les usines, We Network accompagne les industriels de tout secteur dans leur projet de transformation digitale pour accélérer et sécuriser leurs investissements tant au niveau des produits que des procédés de production.

Les expertises de We Network couvrent un large champ de compétences : mécanique, électronique, logiciel, protocoles de communication, optimisation industrielle, systèmes d'informations,... Ainsi, We Network apporte un soutien technique aux entreprises utilisatrices de la filière électronique dans leur projet d'innovation produit ou process ou pour l'amélioration de leur outil de production.

Ces expertises sont proposées aux entreprises sous forme de conseil classique se traduisant en règle générale par la rédaction d'un cahier des charges et pouvant inclure le cas échéant la recherche de prestataires et l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Les expertises peuvent également être du « coaching », sous la forme d'une prestation d'accompagnement auprès des équipes de l'entreprise.

1.3.2 Ressources industrielles



Les ressources industrielles proposées par We Network s'appuient sur ses installations techniques uniques en France et l'accès aux ressources se fait sous la forme de location ou en combinaison avec les autres services :

- Plateau industriel électronique & IoT à l'état de l'art
- Laboratoire HF
- Salle CAO
- Espace Maker

1.3.3 Formations professionnelles



We Network développe des modules de formations professionnelles sur ses champs d'expertise produits & process afin d'accompagner la montée en compétence de ses adhérents, depuis les étapes d'acculturation à l'IoT jusqu'au renforcement d'expertise.

Ces formations peuvent être délivrées en inter ou en intra-entreprise et sont réalisées par l'équipe ou des intervenants formateurs extérieurs.

2. Organisation des formations

2.1 Vos interlocuteurs formation



Ana LOIZEAU
Responsable formation
a.loizeau@wenetwork.fr
07 68 02 10 98



Anne LEROUX
R.A.F
Réfèrent handicap
a.leroux@wenetwork.fr
02 41 19 97 46



Justine SAUVAGE
Assistante administratif
& événementiel
Gestion administrative
des formations

ADMINISTRATION



Jean-Philippe ENEAU
Expert IoT



Nicolas PETRAU
Expert en optimisation de la
performance industrielle

FORMATEURS



Romain FAUQUET
Expert en mécanique et
plasturgie



Ana LOIZEAU
Experte en protocole de
communication

2.2 Les partenariats avec des formateurs externes

Pour les formations que nous organisons et pour lesquelles nous n'avons pas les compétences pour les assurer au sein de We Network, nous avons noué des partenariats avec :



2.3 Modalit s d'organisation

2.3.1 Accessibilit  aux personnes en situation de handicap

A partir du moment o  la personne qui s'inscrit   une de nos formations indique qu'elle est en situation de handicap ou rencontre des difficult s particuli res, nous reprenons contact avec elle afin de savoir comment adapter  ventuellement les locaux, les modalit s p dagogiques et l'animation de la formation en fonction de la situation de handicap annonc e ou des difficult s rencontr es.

En fonction des demandes, nous pouvons nous rapprocher des partenaires sp cialis s via le r f rent de parcours ou la Ressource Handicap Formation de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicap es).

2.3.2 Formation en présentiel

Chaque stagiaire inscrit à une formation que nous organisons sur site reçoit au préalable une convocation qui précise l'adresse, la durée et les horaires de la formation.

Le jour J, l'accueil du stagiaire se fait par le formateur et un café d'accueil est toujours organisé pour une 1ère prise de connaissance de tous les participants. Les déjeuners sont pris en charge par We Network et la pause se déroule la plupart du temps sur le site, où des plateaux-repas sont servis.

Les sessions de formation débutent systématiquement par une présentation de We Network.

Le stagiaire est tenu d'émargier par demi-journée de formation pour justifier de sa présence. Une attestation de formation est également remise en fin de formation au stagiaire.

La plupart du temps, les formations dispensés au sein de We Network combinent à la fois de la « théorie » et des travaux pratiques. Les supports de cours sont remis au stagiaire sous format papier ou numérique.

Les formations donnent lieu obligatoirement à l'évaluation des acquis qui est réalisée à plusieurs moments clés du stage :

- Avant la formation pour permettre au formateur de mieux connaître le public et ajuster sa formation, son discours ;
- Au cours de la formation pour revenir éventuellement sur certains points avant de poursuivre ;
- A la fin de la formation pour avoir un bilan global de la formation quant à son organisation, son déroulé, son contenu, les objectifs à atteindre...
- Après la formation (sous 3 à 4 mois) afin de savoir si la formation a été utile dans la mise en pratique du stagiaire.

2.3.2 Formation en distanciel

Pour les formations à distance, un lien de connexion est adressé au stagiaire.

Le relevé de présence se fait via l'outil de visioconférence utilisé et une attestation de formation est adressée en fin de formation au participant en ligne.

Selon les formations, du matériel peut être envoyé aux participants avant le début de la session pour les travaux pratiques.

Les supports de cours sont également adressés et l'évaluation se fait selon les mêmes modalités que pour les formations en présentiel, avec un support adapté.

3. Vie pratique du stagiaire

3.1 Accès du site

📍 Adresse

Technocampus Électronique & IoT
7 rue du Bon Puits - 49480 Verrières-en-Anjou



**Depuis Paris - 2h50 / Rennes - 1h50
/ Nantes - 1h10**

- Depuis l'A11, prendre la sortie 14 direction Cholet-A87.
- Prendre la sortie 15, puis à gauche direction «Parc des Expositions».
- Au rond-point, prendre à droite, puis à nouveau à droite «Rue du Bon Puits»
Le Technocampus électronique se situe à 100 m.

Depuis Cholet - 45 min

- Depuis l'A87, prendre la sortie 15.
- Au rond-point, prendre à droite et à nouveau à droite «Rue du Bon Puits» ;
Le Technocampus électronique se situe à 100 m.

Depuis la gare Angers Saint-Laud et le centre ville d'Angers

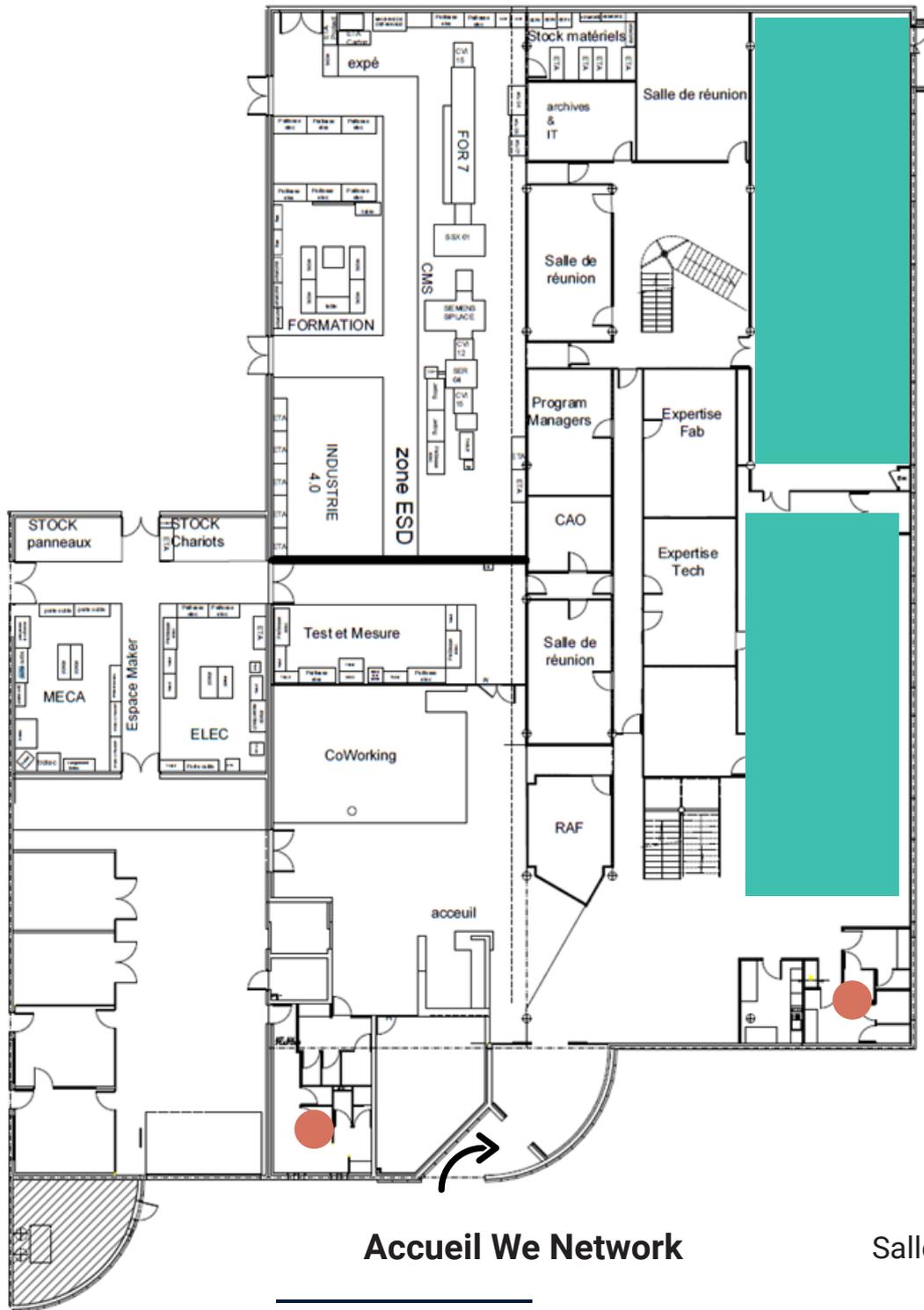
- Prendre la ligne de bus n°2 direction «Saint Sylvain», descendre à l'arrêt «Parc des Expositions».
- Le Technocampus électronique se situe à 200 m, face au Parc des Expositions.



Le site du Technocampus possède un parking surveillé par des caméras et qui reste ouvert de 8h00 à 20h00 du lundi au vendredi.

L'accueil de nos locaux se fait par la gauche du bâtiment et 2 places de stationnement sont réservées aux personnes à mobilité réduite au plus proche de la porte d'entrée.

3.2 Plan des locaux



Accueil We Network

Salles de formation



WC

Places de parking pour personnes en situation de handicap



3.3 L'hébergement

Pour les stagiaires devant être hébergés sur place pour suivre la formation, plusieurs hôtels côtoient We Network.



Brit'Hôtel
02 41 60 87 88
acropole@brithotel.fr
[Voir le site internet](#)



B&B Hôtel
08 92 23 36 55
[Voir le site internet](#)



IBIS Budget
0 892 68 32 63
h2512@accor.com
[Voir le site internet](#)

3.4 La restauration

Et pour organiser vos dîners, si vous séjournez dans un hôtel proche de We Network, plusieurs possibilités de restauration s'offrent à vous.



Restaurant - Brasserie - Pizzeria

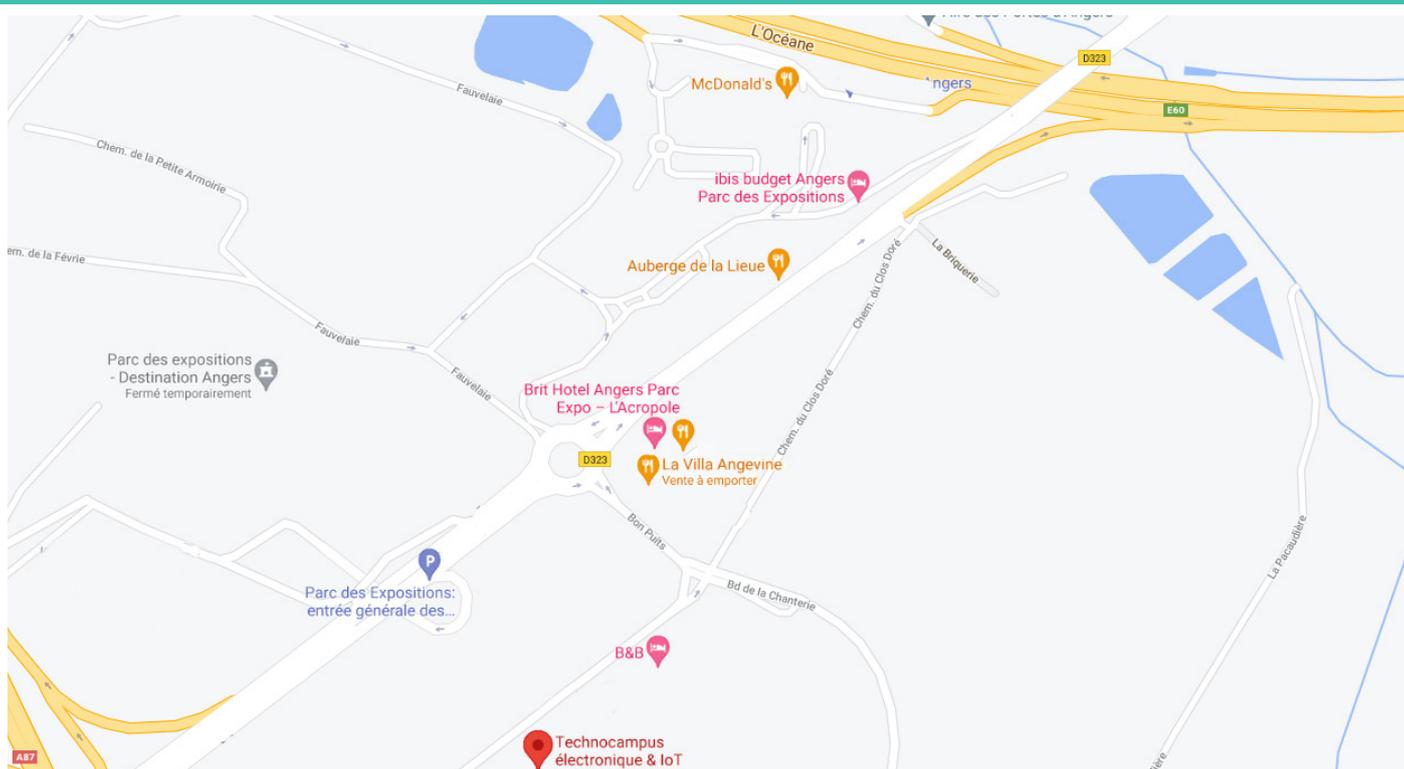
La Villa Angevine
02 41 60 80 81
[Voir le site internet](#)



L'Auberge de la Lieue
02 41 43 84 71
[Voir le site internet](#)



L'Acropole
02 41 60 87 88
[Voir le site internet](#)



4. Règlement intérieur

(Numéro de déclaration d'activité 52 49 02706 49)

Présentation générale de l'activité de formation

We Network accompagne les entreprises et les ESR (Etablissement d'Enseignement Supérieurs et de Recherche) dans la formation de leurs collaborateurs/étudiants tout au long de l'année. De la découverte des bases à la maîtrise des technologies, en passant par le pilotage des projets, chaque formation s'adapte aux profils et besoins des stagiaires.

Champ d'application du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur énonce les règles applicables aux salariés d'entreprises inscrits au titre de la formation continue et plus généralement, à toute personne faisant l'objet d'une convention de formation avec We Network.

Le présent règlement est donc applicable à l'ensemble des personnes inscrites à une action de formation assurée par et sous la responsabilité de We Network (appelé « stagiaires »). Il est applicable pour toute la durée de la formation.

Le présent règlement intérieur est en vigueur pour les formations dispensées dans les locaux de We Network mais également pour les formations ayant lieu dans les entreprises.

Objet du règlement intérieur

L'objet du règlement intérieur est :

- d'énoncer les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement de l'organisme de formation We Network ;
- de déterminer les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité ;
- de définir les règles disciplinaires ainsi que la nature et l'échelle des sanctions pouvant être prises vis-à-vis des stagiaires.

Des notes de service établies conformément à la réglementation applicable pourront également être prises pour compléter le présent règlement intérieur afin de préciser les prescriptions générales et permanentes dans les matières susmentionnées.

Modification et révision du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur est susceptible d'être révisé, modifié et/ou adapté pour tenir compte de l'évolution des normes législatives et réglementaires ou en fonction de toute autre nécessité visant sa mise en conformité.

Article 1 - Inscription et admission

L'inscription à une formation se fait via un « bulletin d'inscription » (inscription électronique). L'enregistrement de la demande est confirmé par mail ou contact téléphonique au responsable de la demande d'inscription désigné sur le bulletin d'inscription.

Toute demande d'inscription en formation induit l'acceptation du présent règlement intérieur.

We Network valide le démarrage de la formation après réception de la convention de formation signée ou du bon de commande.

ARTICLE 2- ORGANISATION DES FORMATIONS

Au début de chaque formation, une convocation est adressée aux stagiaires inscrits ; celle-ci comporte tous les renseignements utiles à la formation (lieu, horaires). Un exemplaire peut être transmis aux entreprises. Les horaires des formations s'imposent à tous les partenaires (stagiaires, formateurs, etc.).

ARTICLE 2.1 : ASSIDUITE

Les stagiaires sont tenus de suivre avec assiduité et sans interruption les formations. Chacun doit, en conséquence, s'astreindre aux règles de ponctualité.

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir le formateur et We Network.

L'organisme de formation se réserve le droit d'informer l'entreprise dont dépend le stagiaire de cet événement.

ARTICLE 2.2 : FORMALISME ATTACHE AU SUIVI DES FORMATIONS

Chaque stagiaire émarge chaque jour, avant et après la pause méridienne, une liste attestant de sa présence au stage.

A l'issue de la formation, cette liste est adressée à l'entreprise bénéficiaire de la formation pour attester du suivi de stage du salarié inscrit.

Une attestation de formation nominative est établie et remise à chacun des participants.

ARTICLE 2.3 : ACCES AUX LOCAUX DE FORMATION

Sauf autorisation expresse de la direction et des responsables formation, les stagiaires ne peuvent entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation, y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à la formation ni procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Dans le cas où des distributeurs de boissons et confiseries sont mis au service de tous, il est demandé à ce que les emballages et gobelets soient déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Il est strictement interdit de boire et de manger dans les salles de formation dans lesquelles du matériel est exposé. Il en est de même dans la salle de conférence si la formation s'y déroule.

ARTICLE 2.4 : UTILISATION DU MATERIEL

L'ensemble du matériel (notamment technique, informatique et/ou pédagogique) confié au stagiaire doit être utilisé sur les lieux de formation conformément à son objet, dans le respect des consignes d'utilisation et de sécurité ; il lui est interdit de l'utiliser à d'autres fins, notamment personnelles. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel.

Toute dégradation commise sur les locaux ou les équipements de We Network engage la responsabilité de leurs auteurs qui supporteront les frais de remise en état estimés par la Direction.

We Network décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute nature dans son enceinte (salles de cours, vestiaires, aires de stationnement...).

ARTICLE 2.5 : INTERDICTION DE DIFFUSER LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES

Les méthodes pédagogiques, la documentation et les logiciels diffusés au cours de la formation sont protégés au titre des droits d'auteur.

Ils ne peuvent être réutilisés que pour un strict usage personnel au cours de la formation et ne pourront en aucun cas être diffusés par les stagiaires sans l'accord préalable et formel de We Network et/ou de leur auteur.

Toute copie est strictement interdite sans autorisation préalable de We Network.

ARTICLE 3- HYGIENE ET SECURITE

ARTICLE 3.1 : PREVENTION ET SECURITE

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chaque stagiaire le respect de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation.

À cet effet, les stagiaires doivent se conformer à toutes consignes, indications générales ou particulières édictées par We Network et portées à leur connaissance par le présent règlement intérieur ou par tout autre moyen au cours de la formation.

Chaque stagiaire doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celles des autres en respectant les indications générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de We Network.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

ARTICLE 3.2 : CONSIGNES D'INCENDIE ET UTILISATION DES MOYENS DE PROTECTION

Les stagiaires doivent respecter les consignes de sécurité incendie affichées dans les locaux de We Network et notamment veiller au libre accès des moyens et matériels de lutte contre le feu (signalisation, alarme, extincteurs, etc.) et aux issues de secours.

En cas d'alerte, notamment d'incendie, les stagiaires doivent cesser toute activité et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de We Network ou des services de secours.

L'évacuation des stagiaires s'effectue conformément à la procédure en vigueur.

Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 112 et alerter un représentant de We Network.

Tout stagiaire ayant constaté une défaillance ou une anomalie dans les installations ou le fonctionnement des moyens de protection est tenu d'en informer We Network.

ARTICLE 3.3 : ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Tout accident, même léger, survenu à l'occasion ou au cours de la formation ou pendant le trajet entre le domicile et le lieu de la formation devra être porté à la connaissance du Responsable de la formation et de l'entreprise, au plus tard dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de la survenance de l'accident, par le stagiaire.

Le responsable de l'Organisme de Formation ou l'entreprise, entreprend les démarches appropriées en matière de soins et réalise la déclaration auprès de la caisse de la Sécurité Sociale compétente.

En cas de maladie, et après intervention d'un collaborateur We Network, habilité STT (Sauveteur Secouriste du Travail), le stagiaire sera dirigé vers les services hospitaliers compétents. Toute personne malade ou accidentée ne peut quitter We Network sans autorisation préalable.

Tout stagiaire en arrêt de travail ne peut être accueilli en formation sauf autorisation médicale spécifique.

ARTICLE 3.4 : BOISSONS ALCOOLISEES ET PRODUITS STUPEFIANTS

Conformément aux dispositions des articles R. 4228-20 et R. 4228-21 du code du travail, il est strictement interdit d'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées sur les lieux du travail et, par extension, sur les lieux de réalisation de l'action de formation (parkings, intérieur des véhicules, bâtiments, etc.).

Conformément aux dispositions des articles L. 3421-1 du code de la santé publique et 222-34 et suivants du code pénal, il est strictement interdit d'introduire, de consommer, de vendre ou de céder des substances classées comme stupéfiants sur les lieux de formation.

L'irrespect de cette règle est susceptible d'engendrer, outre les sanctions prévues au présent règlement intérieur, des poursuites pénales.

En outre, il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse ou sous l'emprise de drogue dans les salles de formation.

ARTICLE 3.5 : INTERDICTION DE FUMER ET DE VAPOTER

En application du décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est formellement interdit de fumer notamment dans tous les lieux fermés et couverts qui accueillent du public ou qui constituent des lieux de travail, ainsi que dans les établissements destinés à la formation.

L'interdiction de fumer s'applique dans l'ensemble des locaux de We Network.

Cette interdiction vaut également pour la cigarette électronique.

ARTICLE 4- REGLES DE VIE

ARTICLE 4.1 : ETHIQUE ET COMPORTEMENT

Les règles élémentaires du bien vivre ensemble doivent être appliquées par tous : ponctualité, politesse, respect, honnêteté, tenue correcte.

Le langage et les attitudes doivent s'inscrire dans le respect des personnes et de leur différence. Tout comportement, physique, verbal ou écrit, spontané ou provoqué, direct ou indirect, jugé illégal, menaçant, insultant, diffamatoire, obscène, injurieux, raciste entraînera une sanction immédiate pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive.

Nul ne sera accepté en cours s'il ne dispose des supports pédagogiques exigés et/ou du matériel requis ainsi que d'une tenue adaptée aux activités, notamment des équipements professionnels de sécurité.

ARTICLE 4.2 : TENUE VESTIMENTAIRE

We Network se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne dont le comportement ou la tenue ne serait pas jugés correct.

Lorsqu'un stagiaire méconnaît cette interdiction, le responsable formation organise un dialogue avec cette personne avant tout engagement de procédure disciplinaire. En toutes circonstances, les stagiaires doivent avoir une tenue et une attitude irréprochables, vis-à-vis des autres stagiaires, des formateurs, du personnel, des locaux, du matériel et du voisinage.

ARTICLE 4.3 : STATIONNEMENT

Dans l'enceinte du Technocampus Electronique & IoT, une zone de stationnement est accessible aux stagiaires.

We Network n'est en aucun cas responsable de la dégradation ou du vol sur les véhicules ou deux roues des stagiaires qui demeurent leur propriété exclusive.

ARTICLE 4.4 : DROIT A L'IMAGE

Les prises de photo ou vidéo et diffusion sur internet, ou sur tout autre support, sont impérativement soumises à l'accord préalable des personnes concernées et de la Direction, par respect du droit à l'image des individus.

ARTICLE 5- DISCIPLINE ET SANCTIONS

ARTICLE 5.1 : NATURE DES SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction prononcée par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant. Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- rappel à l'ordre,
- avertissement écrit par le directeur de We Network ou par son représentant,
- exclusion temporaire de la formation,
- exclusion définitive de la formation.

L'objectif des mesures disciplinaires est :

- de faire respecter les règles de vie commune en responsabilisant les stagiaires et en favorisant un comportement professionnel ;
- d'apporter une réponse systématique aux manquements les plus graves en engageant une procédure automatique en cas de violence verbale ou physique et d'acte grave à l'égard des membres du personnel de l'établissement ou des autres stagiaires ;
- de faire respecter les principes généraux du droit dans le cadre de toute procédure disciplinaire

ARTICLE 5.2 : MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE

Conformément aux dispositions de l'article R. 6352-5 du Code du travail, lorsque le directeur de We Network ou son représentant envisage une exclusion de la formation, il est procédé comme suit :

- le directeur ou son représentant informe l'entreprise/l'ESR des faits reprochés au stagiaire fautif et convoque le stagiaire avec le représentant de l'entreprise/ESR en indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix. La convocation adressée en amont fait état de cette faculté.
- Le directeur ou son représentant, en accord avec le responsable de l'entreprise/ESR indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

We Network s'engage à respecter la réglementation applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD).

We Network est amené à recueillir des données personnelles afin d'assurer la gestion administrative et pédagogique des formations. Ces données sont intégrées au fichier Formation de We Network. Elles peuvent être communiquées à des tiers pour satisfaire à des obligations légales et réglementaires ou contractuelles.

Les données personnelles sont conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution du traitement de données et des obligations légales et réglementaires. We Network est susceptible d'adresser des invitations et/ou communications à toute personne ayant suivi une formation.

Conformément à la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD (Règlement Général européen sur la Protection des Données personnelles), le stagiaire peut accéder aux données à caractère personnel le concernant, les faire rectifier ou effacer, ainsi que demander leur portabilité le cas échéant. Il dispose également du droit d'opposition et de limitation du traitement de ses données. Pour exercer ses droits, le stagiaire peut contacter We Network par mail à hello@we-network.fr ou par courrier à We Network – 7 rue du Bon Puits 49480 VERRIERES EN ANJOU ;

Si le stagiaire estime, après avoir contacté We Network, que ses droits sur ses données ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris.



Technocampus Electronique & IoT - 7 rue du Bon Puits
49480 Verrières-en-Anjou

SIRET 379 474 745 00088 - NAF 8299Z
Association professionnelle de loi 1901
Déclaration d'activité enregistrée sous le n°52 49 02706 49
auprès du Préfet de Région des Pays de la Loire

 02 41 19 50 50

 hello@wenetwork.fr

Suivez-nous !



wenetwork.fr



@WeNetwork_



We Network

